



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

Québec 

- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
- Fonds de recherche du Québec – Santé
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Contexte	3
1.2. Engagement des Fonds.....	3
2. Portrait environnemental des Fonds de recherche du Québec.....	3
2.1. Activités	4
2.2. Aspects environnementaux.....	4
2.3. Impacts environnementaux	4
3. Engagements et conformité réglementaire	5
4. Aspects environnementaux significatifs.....	5
4.1. Critères de choix initiaux	5
4.2. Liste des aspects environnementaux significatifs retenus.....	6
5. Objectifs	6
6. Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale	7
6.1. Plan de gestion environnementale	7
6.2. Rôles et responsabilités.....	7
6.3. Mise à jour.....	7
ANNEXE A – Analyse des impacts environnementaux	8
ANNEXE B – Plan de gestion environnementale 2012-2013.....	11

Publié : Mars 2012

1. Introduction

1.1. Contexte

En réponse à l'orientation stratégique 3 (Produire et consommer de façon responsable) de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, les trois Fonds québécois de recherche (Nature et technologies, Santé, Société et culture) ont inclus à leur *Plan d'action de développement durable 2009-2013* l'adoption d'un cadre de gestion environnementale (CGE).

Le 1^{er} juillet 2011 entrainé en vigueur la Loi 130 visant à restructurer certains organismes et certains fonds gouvernementaux, dont les trois Fonds subventionnaires du Québec. Désormais regroupés sous une bannière commune « Fonds de recherche du Québec », les trois Fonds conservent cependant leur mission qui est de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs au Québec. La Loi amène trois principaux changements dans la structure des Fonds : la création des postes scientifique en chef du Québec et de directeur scientifique ainsi que l'intégration des services administratifs des trois Fonds sous la responsabilité du scientifique en chef.

La réflexion sur le cadre de gestion environnementale a donc été menée dans ce contexte d'intégration des services administratifs en vue d'harmoniser davantage les pratiques de gestion environnementale des trois Fonds.

1.2. Engagement des Fonds

En tant qu'acteurs engagés dans la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, les Fonds considèrent qu'il est nécessaire d'afficher un bilan positif en matière de gestion environnementale. C'est pourquoi ils ont voulu bien cerner les impacts environnementaux liés à leurs activités et déterminer celles ayant une incidence significative sur l'environnement. Le présent cadre constitue un énoncé explicite à ce sujet et guide les Fonds dans l'identification des actions et des cibles qui font l'objet de leur *Plan de gestion environnementale*.

2. Portrait environnemental des Fonds de recherche du Québec

De par leur mission, les Fonds contribuent à l'atteinte de la plupart des objectifs de la *Stratégie gouvernementale*. Entre autres, ils appuient des chercheurs qui s'intéressent à des thématiques liées au développement durable. Les Fonds orchestrent des stratégies de consolidation de masses critiques et de concertation autour d'objets de recherche visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec d'aujourd'hui et des générations futures. Ils tablent aussi sur des actions favorisant le développement de la connaissance et la mise en valeur des retombées de la recherche qu'ils financent. Enfin, la priorité que les Fonds accordent au développement de la recherche dans tous les secteurs est, en elle-même, une contribution majeure à la démarche de développement durable.

En somme, le mandat de chacun des Fonds est de promouvoir et d'aider financièrement le développement de la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs, ainsi

que d'établir des partenariats nécessaires au développement du système québécois de recherche et d'innovation dans son secteur. À cet effet, ils tiennent de nombreux comités d'évaluation regroupant des experts québécois, canadiens et internationaux. Outre cette particularité, la nature des activités administratives des Fonds ressemble beaucoup à celles des autres administrations publiques.

Un comité de gestion environnementale, regroupant les officiers de développement durable et des membres de la direction de l'administration, a été chargé de tracer le portrait administratif des Fonds et de recommander les objectifs à poursuivre sous l'angle environnemental.

2.1. Activités

Les activités des Fonds ont été identifiées et évaluées par le comité de gestion environnementale. Les membres du comité se sont appuyés sur la documentation organisationnelle, les informations disponibles dans le plan stratégique et les plans d'action, les rapports annuels de gestion et l'expérience du personnel et des gestionnaires. L'analyse effectuée a permis d'identifier des activités de nature essentiellement administrative, communes à celles de la plupart des administrations publiques. Elles entrent dans trois catégories, comme le montre le tableau présenté ci-dessous.

Tableau 1 – Activités des Fonds de recherche du Québec

Transport de personnes	Déplacements personnels des employés (travail-domicile)
	Déplacements d'affaires du personnel
	Déplacements des membres des conseils et des comités
Activités administratives	Utilisation de papier, de carton et d'encre
	Utilisation des technologies de l'information et des communications
	Utilisation de matériel de bureau
	Gestion documentaire
	Services de messagerie
	Organisation de comités, réunions et rencontres professionnelles
Utilisation des espaces	Entretien des bâtiments (incluant la gestion des matières résiduelles)
	Consommation d'eau
	Éclairage, climatisation et chauffage
	Ameublement et aménagement

2.2. Aspects environnementaux

Pour chacune des activités, les Fonds ont identifié quels sont les aspects environnementaux concernés (voir Annexe A). Cet exercice permet de constater de quelle façon les activités identifiées ont une répercussion sur l'environnement.

2.3. Impacts environnementaux

L'Annexe A recense aussi les principaux impacts environnementaux qui, d'un point de vue global, peuvent être associés à chacune des activités.

3. Engagements et conformité réglementaire

Le *Cadre de gestion environnementale* des Fonds a été produit en cohérence avec la législation et les règlements associés, principalement les lois suivantes :

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur les archives
- Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information
- Règlement sur les matières dangereuses

De plus, les Fonds se sont arrimés aux engagements gouvernementaux suivants :

- Plan d'action sur les changements climatiques
- Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable
- Politique nationale de l'eau
- Politique québécoise du transport collectif
- Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles
- Stratégie énergétique du Québec

4. Aspects environnementaux significatifs

4.1. Critères de choix initiaux

Afin de déterminer, le plus rigoureusement possible, quelles activités et quels aspects environnementaux requièrent des interventions de la part des Fonds, une grille a été adoptée. Cette grille prend en compte quatre aspects déterminants. Le premier aspect, l'importance des impacts environnementaux, est représenté par le critère d'ampleur (A). À ceci s'ajoute un critère complémentaire de durée/fréquence (F), qui vient caractériser l'occurrence des impacts. Le troisième critère essentiel pour les Fonds est leur capacité d'action (C), qui permet de circonscrire les aspects environnementaux sur lesquels un certain contrôle peut être réellement exercé. Enfin, la sensibilité (S) des personnes à l'externe et à l'interne constitue un critère additionnel significatif pour la priorisation des actions à prendre. Le tableau 2 donne plus de détails sur les critères retenus.

Tableau 2 – Grille des critères de cotation des activités selon leurs aspects environnementaux

Critères	Valeurs	Définitions
Ampleur (A) Importance des impacts environnementaux (utilisation de ressources, polluants, émissions)	1	Impact faible
	2	Impact modéré
	3	Impact élevé
Durée/fréquence (F) (de l'évènement/de l'impact)	1	Annuel ou moins
	2	Hebdomadaire ou mensuel
	3	Quotidien
Capacité d'action (C) Possibilité pour l'organisation de contrôler l'activité ou l'impact	1	Capacité faible
	2	Capacité modérée
	3	Capacité grande
Sensibilité (S) - du personnel - des autorités - des clientèles - de l'opinion publique	1	Pas de réaction
	2	Existe, mais accommodable
	3	Nécessite une intervention

4.2. Liste des aspects environnementaux significatifs retenus

Au terme de leur examen des aspects environnementaux et en fonction des cotes attribuées, les Fonds ont identifié six activités ayant des aspects significatifs. La dernière colonne des tableaux de l'annexe A identifie lesdites activités par un Oui. De plus, les Fonds distinguent les aspects environnementaux selon deux niveaux de priorité. Sont considérées comme priorité 1 les activités dont l'impact est important et la capacité d'action des Fonds significative.

Aspects environnementaux de priorité 1	Activités concernées
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de ressources naturelles • Rejets de déchets (papier/carton usagé) • Occupation des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de papier, de carton et d'encre • Gestion documentaire

Sont considérées comme priorité 2 les activités dont l'impact est important, mais où la capacité d'intervention des Fonds est relativement limitée.

Aspects environnementaux de priorité 2	Activités concernées
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de carburant • Émission de gaz à effet de serre • Rejets de polluants dans l'air • Consommation d'énergie • Production de résidus domestiques dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements personnels des employés (travail-domicile) • Déplacements d'affaires du personnel • Déplacements des membres des conseils et des comités • Utilisation des technologies de l'information et des communications

5. Objectifs

Sur la période couverte par le présent cadre (2012-2018), les Fonds poursuivent les objectifs généraux suivants afin de réduire leurs impacts environnementaux.

Tableau 3 – Objectifs généraux poursuivis pour les activités ciblées

Activités	Objectifs
Utilisation de papier, de carton et d'encre	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation de papier, de carton et d'encre • Acheter du papier ayant moins d'impact négatif sur l'environnement • Produire et gérer la documentation de façon efficiente et plus responsable de l'environnement
Gestion documentaire	
Déplacements personnels des employés (travail-domicile)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de déplacements collectifs et écoénergétiques
Déplacements d'affaires du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de déplacements
Déplacements des membres des conseils et des comités	

Utilisation des technologies de l'information et des communications	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des équipements répondant à des critères élevés en matière d'environnement • Diminuer la consommation énergétique des équipements technologiques
---	--

6. Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale

6.1. Plan de gestion environnementale

Le *Plan de gestion environnementale 2012-2013*, présenté à l'annexe B, précise les actions planifiées par les Fonds de recherche du Québec au cours de la prochaine année pour atteindre les objectifs généraux du présent *Cadre de gestion environnementale*.

Afin d'assurer l'atteinte de leurs objectifs, les Fonds ont priorisé, lors de cette première année, plusieurs interventions qui poseront les assises pour les années suivantes. Le plan de gestion comprend sept objectifs et 15 interventions pour 2012-2013. Pour chaque objectif, les Fonds identifient le niveau de priorité et proposent des indicateurs et des cibles de résultats à atteindre par année ou d'ici 2015.

Le succès de la gestion environnementale aux Fonds de recherche du Québec repose non seulement sur des décisions de nature technique telles que l'implantation d'un système de gestion documentaire ou l'acquisition d'équipement informatique, mais également sur la participation du personnel dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

6.2. Rôles et responsabilités

Le *Cadre de gestion environnementale* a été publié après adoption par le comité de direction des Fonds de recherche, tel que prévu au *Plan d'action de développement durable*. Le comité de gestion environnementale agit à titre de responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de gestion pour les trois Fonds de recherche. Les interventions prévues dans le *Plan de gestion environnementale* sont mises en œuvre par les services concernés, sous la supervision du comité de gestion environnementale des Fonds de recherche du Québec qui assure la planification et la reddition de compte en la matière.

6.3. Mise à jour

Le *Cadre de gestion environnementale* doit être mis à jour au même moment que le *Plan d'action de développement durable*, de manière à garantir la cohérence entre les deux exercices. Le *Plan de gestion environnementale* est quant à lui mis à jour annuellement pour assurer l'atteinte des objectifs fixés.

ANNEXE A – Analyse des impacts environnementaux

Tableau 2.1 – Aspects et impacts environnementaux - Transport de personnes

Activités	Principaux <u>aspects</u> environnementaux	Principaux <u>impacts</u> environnementaux	Principaux engagements et conformité réglementaire	Détails sur l'analyse	Ampleur (A)	Durée/ Fréquence (F)	Capacité d'action (C)	Sensibilité (S)	COTATION	AES (aspect significatif)
Déplacements personnels des employés (travail-domicile)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation de carburant ▪ Émission de gaz à effet de serre ▪ Rejet de polluants dans l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Épuisement des ressources naturelles non renouvelables ▪ Contribution au réchauffement climatiques ▪ Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique québécoise du transport collectif ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ▪ Stratégie énergétique du Québec 	Impact significatif et quotidien / Initiatives déjà en place / Difficile de faire beaucoup de gains	2	3	1	2	8	Oui Niv2
Déplacements d'affaires du personnel				Impact significatif / Déplacements déjà réduits / Difficile de faire beaucoup de gains	2	2	1	2	7	Oui Niv2
Déplacements des membres des conseils et des comités				Impact significatif et quotidien / Initiatives déjà en place / Difficile de faire beaucoup de gains	2	2	1	2	7	Oui Niv2

Tableau 2.2 – Aspects et impacts environnementaux - Activités administratives

Activités	Principaux <u>aspects</u> environnementaux	Principaux <u>impacts</u> environnementaux	Principaux engagements et conformité réglementaire	Détails sur l'analyse	Ampleur (A)	Durée/ Fréquence (F)	Capacité d'action (C)	Sensibilité (S)	COTATION	AES (aspect significatif)
Utilisation de papier, de carton et d'encre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation de ressources naturelles ▪ Rejet de déchets (papier/carton usagé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du volume de déchets à l'incinération et dans les lieux d'enfouissement ▪ Pollution de l'eau ▪ Dégradation des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Stratégie énergétique du Québec 	Impact significatif et quotidien / Utilisation très réduite au fil des années / Possibilité de faire des gains additionnels significatifs	3	3	3	2	11	Oui Niv1

Utilisation des technologies de l'information et des communications	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie ▪ Production de résidus domestiques dangereux (ex: batteries) ▪ Émission de gaz à effet de serre et de polluants dans l'atmosphère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du volume de déchets ▪ Contribution au réchauffement planétaire ▪ Pollution de l'air ▪ Pollution du sol et de l'eau ▪ Épuisement des ressources naturelles non renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ▪ Stratégie énergétique du Québec 	Impact significatif / Plusieurs mesures en place / Gains possibles relativement limités	2	3	1	1	7	Oui Niv2
Utilisation de matériel de bureau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de déchets ▪ Rejet de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination ▪ Pollution du sol ▪ Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact faible / Quantité limitée de matériel utilisé / Gains possibles très limités	1	2	1	1	5	Non
Gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Occupation des espaces ▪ Consommation d'énergie ▪ Émission de gaz à effet de serre et de polluants dans l'atmosphère ▪ Rejet de déchets (papier/carton usagé) ▪ Risque d'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination ▪ Contribution au réchauffement planétaire ▪ Pollution de l'air ▪ Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur les archives ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact significatif et quotidien / Peu de mesures en place / Possibilité de faire des gains additionnels significatifs	2	3	2	2	9	Oui Niv1
Services de messagerie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation de carburant ▪ Émission de gaz à effet de serre ▪ Rejet de polluants dans l'air ▪ Consommation de ressources naturelles ▪ Rejet de déchets (papier/carton usagé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Épuisement des ressources naturelles non renouvelables ▪ Contribution au réchauffement climatique ▪ Pollution de l'air ▪ Augmentation du volume de déchets à l'incinération et dans les lieux d'enfouissement ▪ Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact modéré / Gains possibles relativement limités	1	2	2	1	6	Non
Organisation de comités, réunions et rencontres professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de matières résiduelles (emballages, papiers, résidus alimentaires) ▪ Consommation d'eau ▪ Consommation d'énergie ▪ Émission de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination ▪ Contribution au réchauffement planétaire ▪ Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Stratégie énergétique du Québec 	Impact modéré / Mesures déjà en place / Gains possibles très limités	1	2	1	2	6	Non

Tableau 2.3 – Aspects et impacts environnementaux - Utilisation des espaces

Activités	Principaux <u>aspects</u> environnementaux	Principaux <u>impacts</u> environnementaux	Principaux engagements et conformité réglementaire	Détails sur l'analyse	Ampleur (A)	Durée/ Fréquence (F)	Capacité d'action (C)	Sensibilité (S)	COTATION	AES (aspect significatif)
Entretien des bâtiments (incluant la gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Génération de résidus domestiques dangereux ▪ Production de déchets ▪ Génération de poussières ▪ Consommation d'eau ▪ Rejet d'eau usée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution de l'air ▪ Pollution du sol ▪ Pollution de l'eau ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles ▪ Règlement sur les matières dangereuses ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact faible / Faible quantité de déchets émis / À titre de locataire, très limité dans les actions et les gains potentiels	1	2	1	2	6	Non
Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'eau potable ▪ Augmentation du volume des rejets des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique nationale de l'eau ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact faible / Consommation limitée / Gains possibles très limités	1	3	1	1	6	Non
Éclairage, climatisation et chauffage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie ▪ Émission de gaz à effet de serre ▪ Génération de résidus domestiques dangereux ▪ Production de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au réchauffement climatique ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination ▪ Pollution du sol ▪ Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action sur les changements climatiques ▪ Stratégie énergétique du Québec ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact significatif / Mesures déjà en place / À titre de locataire, actions et gains potentiels très limités	2	3	1	1	7	Non
Ameublement et aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Émission de COV (peintures, aérosols...) ▪ Émission de poussières ▪ Production de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution de l'air ▪ Augmentation du volume de déchets à l'élimination 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur la qualité de l'environnement ▪ Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable 	Impact faible / Mesures de réutilisation-recyclage / Peu de gains possibles	1	1	1	1	4	Non

ANNEXE B – Plan de gestion environnementale 2012-2013

Activité		Aspect environnemental significatif	Objectif	Indicateur	Cible	Priorité	Intervention en 2012-2013	Responsable
Transport de personnes	Déplacements personnels des employés (travail-domicile)	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de carburant • Émission de gaz à effet de serre • Rejet de polluants dans l'air • Consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de déplacements collectifs et écoénergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déplacements selon le mode de transport • Nombre, nature et portée des initiatives de sensibilisation réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue aux modes de déplacement collectifs et écoénergétiques • Réalisation d'au moins une activité de sensibilisation par année 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un sondage sur les modes de transport du personnel • Promotion des politiques pour favoriser l'accès au transport en commun • Promotion du covoiturage et de tout autre mode de transport écoénergétique 	-Ressources humaines
	Déplacements d'affaires du personnel		<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déplacements selon le mode de transport • Nombre, nature et portée des initiatives de sensibilisation réalisées • Taux d'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue aux modes de déplacement collectifs et écoénergétiques et à l'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique • Réalisation d'au moins une activité de sensibilisation du personnel par année 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure du nombre de déplacements par le personnel pour définir l'année de référence • Harmonisation et promotion des politiques de frais de voyage du personnel pour favoriser l'utilisation du transport en commun • Promotion de l'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique par le personnel 	-Ressources financières et matérielles
	Déplacements des membres des conseils et des comités		<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déplacements selon le mode de transport • Nombre, nature et portée des initiatives de sensibilisation réalisées • Taux d'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue aux modes de déplacement collectifs et écoénergétiques et à l'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique • Réalisation d'au moins une activité de sensibilisation du personnel par année 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure du nombre de déplacements par les membres des comités et des conseils pour définir l'année de référence • Harmonisation et promotion des politiques de frais de voyage des membres de comités pour favoriser l'utilisation du transport en commun • Promotion de l'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique pour les comités 	-Ressources financières et matérielles

Activité	Aspect environnemental significatif	Objectif	Indicateur	Cible	Priorité	Intervention en 2012-2013	Responsable	
Activités administratives	Utilisation de papier, de carton et d'encre	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de ressources naturelles • Rejets de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation de papier, de carton et d'encre • Acheter du papier ayant moins d'impact négatif sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de papier, carton et encre utilisée par année • Proportion du papier fin acheté contenant au moins 30% de fibres postconsommation • Nombre, nature et portée des initiatives de sensibilisation réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'achat de papier/ carton/encre d'ici 2015 • Achat d'au moins 80 % de papier fin contenant au moins 30% de fibres postconsommation • Réalisation d'au moins une activité de sensibilisation par année 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des étapes de qui requièrent du papier / carton / encre pour l'évaluation scientifique et les documents corporatifs • Identification des méthodes alternatives à l'utilisation du papier (clés USB, extranet sécurisé...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Ressources matérielles et financières -Directions scientifiques
	Gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de ressources naturelles • Rejets de déchets • Occupation des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et gérer la documentation de façon efficiente et plus responsable de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, nature et portée des initiatives réalisées • Quantité de papier envoyé pour l'archivage 	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un système de gestion documentaire d'ici 2015 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation et finalisation des schémas de classification et des calendriers de conservation (suite au regroupement administratif des fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> -Ressources matérielles et financières -Systèmes d'information
	Utilisation des technologies de l'information et des communications	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie • Production de résidus domestiques dangereux • Émission de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des équipements répondant à des critères élevés en matière d'environnement • Diminuer la consommation énergétique des équipements technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Part du parc informatique répondant à des critères élevés en matière d'environnement (EPEAT, Energy Star) • Taux de réemploi du matériel informatique • Nombre, nature et portée des initiatives de sensibilisation aux bonnes pratiques écoénergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des nouveaux ordinateurs respectant la norme EPEAT-gold • 100% des nouvelles imprimantes certifiées EnergyStar. • 100% des équipements informatiques et cartouches d'encre excédentaires donnés pour recyclage ou réemploi • Réalisation d'au moins une activité de sensibilisation par année 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des critères environnementaux lors de l'acquisition de nouveaux équipements • Assurer la bonne disposition de tous les équipements informatiques excédentaires • Promotion des bonnes pratiques écoénergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Systèmes d'information